



Assemblée générale

Distr. limitée
3 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session Troisième Commission

Point 64 de l'ordre du jour

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Zimbabwe : projet de résolution

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2017/245 du Conseil économique et social, en date du 6 juillet 2017, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimée dans la note verbale, en date du 7 février 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies¹,

1. *Décide* de porter de 101 à 102 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire, lors d'une réunion de coordination et de gestion en 2018, les membres qui occuperont les sièges supplémentaires.

¹ [E/2017/47](#).

